

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

provence
alpes agglo
GESTION DES DÉCHETS

Service gratuit réservé aux particuliers

La collecte des encombrants s'effectue en porte-à-porte, une fois par mois en moyenne, sur rendez-vous. Les modalités varient en fonction des communes. Pour fixer un rendez-vous, référez-vous aux contacts indiqués selon votre secteur.



Modalités
de collecte
au dos



DES GESTES SIMPLES À ADOPTER !



Donnez ce qui ne vous est plus utile

Pour les encombrants en bon état, vous pouvez contacter des ressourceries ou des associations sociales et solidaires qui les récupéreront pour leur donner une nouvelle vie.



Déposez en déchèterie ce qui ne peut pas être donné

S'ils ne sont pas en état, déposez les encombrants directement dans l'une des déchèteries du territoire.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer

Le service gratuit de collecte des encombrants, proposé par Provence Alpes Agglomération, est réservé uniquement aux particuliers qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :



- ▶ Personne âgée ou dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie,
- ▶ Encombrants volumineux et absence de véhicule adapté pour le transport jusqu'à la déchèterie.

La collecte s'effectue uniquement sur réservation préalable.

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte sur l'espace public. Le volume maximal autorisé est de 2m³ par personne.

Les déchets acceptés sont :

- Le mobilier : table, chaise, armoire,...
- La literie : matelas, sommier,...
- Les gros équipements électriques et électroniques : cuisinière, réfrigérateur, lave-linge...



Retrouvez le règlement et les jours de collecte des encombrants en vous rendant sur :

www.provencealpesagglo.fr

ou en flashant le QR-code

